

QUELLES AIDES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

Syndics professionnels ou bénévoles, membres de conseils syndicaux, copropriétaires
Venez-vous informer sur les aides financières à la rénovation énergétique des copropriétés
et le nouveau dispositif de l'Anah pour les copropriétés fragiles

**L'ADIL de l'Hérault et l'ALE de Montpellier vous invitent
le vendredi 15 septembre 2017 de 13h45 à 17h00
Hôtel Mercure Montpellier Centre Comédie**

De nouvelles obligations pour les copropriétés pour la performance énergétique

La loi « Alur » (24/03/2014) puis la loi « Transition
Énergétique » (17/08/2015) mettent à la charge des
copropriétés de nouvelles obligations ayant pour objet
de les inciter à prévoir et engager des travaux
d'amélioration en particulier pour accroître la
performance énergétique des bâtiments éneergivores
en diminuant les charges des occupants.

De nouvelles aides Anah pour les copropriétés

Pour aider les syndicats de copropriétaires et les
copropriétaires notamment à revenus modestes à
financer ces travaux, des aides financières ont été mises
en place par l'Anah. En 2017 l'Anah propose une
nouvelle aide financière ciblée vers les copropriétés
potentiellement fragiles, pour l'assistance au syndicat
des copropriétaires et les travaux de rénovation
énergétique (étiquettes D à G).

Votre copropriété envisage des travaux

Votre copropriété envisage des gros travaux à court ou
moyen terme (réfection de toiture, ravalement de
façade, chaufferie collective...) ? Vous souhaitez savoir
si votre résidence est potentiellement éligible à ces
aides ? Vous souhaitez connaître les modalités de
mobilisation de ce nouveau dispositif ?

Programme provisoire

13h45 – Accueil

14h00 – Rappel du contexte réglementaire énergie en
copropriété

- Immatriculation des copropriétés : état des lieux
dans l'Hérault
- Audit énergétique obligatoire, individualisation
des frais de chauffage..., où en est-on ?
- Obligation de travaux d'isolation - qui est
concerné

14h30 – Les aides financières à la rénovation des
copropriétés

Le nouveau dispositif Anah copropriétés fragiles

- Quelles sont les copropriétés concernées
- Quelles subventions
- Comment mobiliser le dispositif en pratique

*Compatibilité avec les autres dispositifs d'aides en
copropriétés*

16h00 – Retour d'expérience locale d'une rénovation
énergétique en copropriété

- Projet, démarches et témoignages

**Venez faire le point sur les aides susceptibles de concerner votre copropriété
Entrée gratuite sur inscription en ligne ou par téléphone
à compter du 28 août prochain**